

Résidence de création (autour des médias de la peinture et du dessin)

Session Septembre-Décembre 2023

Date limite de candidature : 15 mars 2023

---

Les Ateliers du Plessix-Madeuc propose une résidence de trois mois du **11 septembre au 20 décembre 2023**. Les programmes de résidence ont lieu à **Saint-Jacut-de-la-Mer**, presqu'île aux onze plages, située sur la côte nord de la Bretagne (30 minutes de Saint-Malo).

Les artistes disposent d'un **atelier individuel** situé sur le site de la résidence SNCF Les Dunes et d'un **appartement** à 800m, installé dans le Centre Culturel. Des rendez-vous sont organisés toute l'année : conférences, portes-ouvertes, expositions, rencontres autour de la démarche créative et de la pratique artistique, etc.

Conditions de la résidence :

- Un atelier individuel équipé de 40m<sup>2</sup>
- Un logement à partager avec le deuxième artiste en résidence avec chambre et salle de bain individuelles
- Une bourse de matériels de 1000€ttc (sous forme de produits beaux-arts uniquement) pour la recherche et la production d'œuvres
- Une allocation de résidence de 500€ pour la période de résidence
- Une exposition des œuvres produites.

Dépôt de l'une d'entre elles à l'association (5 ans). L'œuvre prêtée pourra être exposée par l'association lors d'expositions sur le territoire afin de rendre visible et accessible les pratiques artistiques.

- Participation à des rencontres artistiques autour d'ateliers pratiques (interventions rémunérées).
- Participation aux Portes-ouvertes et au programme de visites d'ateliers avec des professionnels et aux conférences organisées par l'association.

Conditions et modalités de candidature

- Être jeune diplômé.e d'une école des Beaux-Arts ou d'un diplôme équivalent
- Avoir 40 ans maximum

Dossier de candidature

Le formulaire avec les renseignements pratiques à compléter [ici](#)

Un fichier (intitulé APM223\_NomPrénom et ne devant pas dépasser 10 Mo) composé :

- portfolio des travaux récemment réalisés
- CV
- lettre de motivation décrivant les motivations de votre candidature et le projet que vous souhaitez mettre en œuvre durant votre résidence aux APM

---

Le dossier doit être transmis avant le **15 mars 2023** via [le formulaire](#)  
La réponse sera transmise aux candidat.e.s par mail avant le 25 avril 2023  
Tout dossier incomplet ne pourra être étudié.